

2018 2019

# GUIDE NORMAND des formations

Au sommaire du guide :

## L'ORGANISATION DES FORMATIONS

LES IMPOSITIONS EN TECHNICIENS pour la CMCD Régionale ..... page 6

LES ITINERAIRES de formation existants sur la Ligue ..... page 7

L'architecture des diplômes d'Etat & fédéraux ..... page 8

LE FINANCEMENT DES FORMATIONS

dans le cadre de la formation professionnelle continue ..... page 10 - 16

TARIFS des formations ..... page 17

DATES DE DEPOT des dossiers d'inscription

LE REGLEMENT de l'Institut Territorial de Formation ..... page 18 - 20

LES OUTILS du Stagiaire ..... page 21 - 23

LES CONTACTS UTILES ..... page 24

## LES FORMATIONS

### DIPLÔME D'ETAT

La formation BPJEPS « Activité Sport Collectif » *Mention Handball* .....page 26 - 27

### ATTESTATIONS REGIONALE

La formation Accompagnateur d'Equipe & JAJ..... page 28 - 29

### QUALIFICATIONS FEDERAL

La formation **Animateur Baby Hand**..... page 30

La formation Animateur de Handball *Formule Weekend* ..... page 32 - 33

La formation Animateur de Handball *Formule Semaine* ..... page 34 - 35

La formation Animateur d'Ecole d'Arbitrage ..... page 36 - 37

La formation Entraîneur Régional *Formule Classique* ..... page 38 - 39

La formation Entraîneur Régional *Formule Semaine* ..... page 40 - 41

La formation Juge Superviseur Territorial ..... page 42-43

Le RENOUELEMENT de la qualification Animateur de handball ..... page 44

Le RENOUELEMENT de la qualification Entraîneur Régional ..... page 45

Le **FORMULAIRE D'INSCRIPTION & le DOSSIER DE PRISE EN CHARGE** ..... page 46- 47

Le **CALENDRIER PREVISIONNEL** des formations ..... page 48



Nouveauté

Animateur Baby Hand

Page 30







## L'EDITO

Le Service Territorial de Formation, né du Projet Territorial Normand par la volonté de mutualiser les moyens logistiques, humains et financiers, en faveur d'une égalité d'accès à la formation sur le territoire Normand, met à votre disposition **le Guide Normand des Formations 2018 / 2019**.

Elaboré pour vous présenter les formations habilitées par la Fédération Française de Handball et le Ministère de la Jeunesse et des Sports & de la Cohésion Sociale ; ce guide, vous permettra aussi de visualiser une formation « Active » des stagiaires, par l'alternance de différents modes de transmission qui privilégient le « VIVRE » et le « PARTAGE », dans le but de pouvoir :

- Encadrer, animer ou entraîner le handball ;
- Séduire et fidéliser les différents publics ;
- Situer son action dans l'environnement de son club et autour d'un projet partagé.

Considérant ce guide comme le document de référence qui définit et régleme l'organisation des formations à l'échelle de notre territoire ; nous vous invitons à en prendre connaissance et à le faire connaître, dans l'intérêt général de tous les acteurs du handball normand.

Bonne lecture à toutes et à tous  
et bonne saison...

**L'Equipe du STF.**



# L'ORGANISATION DES FORMATIONS

## LES IMPOSITIONS EN TECHNICIENS pour la CMCD Régionale

Pré nationale	En fonction du contexte	Secteur MASCULIN	Secteur FEMININ
	Prévoir pour une <b>ACCESSION</b> en Nationale	<p>1 Entraîneur Régional en formation Entraîneur Inter Région</p> <p>1 Animateur de HB</p>	<p>1 Entraîneur Régional en formation Entraîneur Inter Région</p> <p>1 Animateur de HB</p>
	Pour <b>EVOLUER</b> en Pré nationale	<p>1 Entraîneur Régional*</p> <p>1 Animateur de Handball</p>	<p>1 Entraîneur Régional*</p> <p>1 Animateur de Handball</p>

**INFORMATION IMPORTANTE** pour le niveau Pré national : La CMCD Régionale reconnaît les AHB et ER certifiés dans l'année en cours MAIS ne reconnaît pas dans le socle de base les licences blanches.

(\*) Le Module 4 de la formation Formule classique étant programmé après le contrôle de commission CMCD, les stagiaires qui auront validés (les Modules 1,2 et 3) pourront être pris en compte dans les socles de bases et seuils de ressources de la CMCD Régionale.

Excellence	En fonction du contexte	Secteur MASCULIN	Secteur FEMININ
	Prévoir pour une <b>ACCESSION</b> En Pré nationale	<p>1 Animateur de HB en formation Entraîneur Régional</p> <p>1 personne en formation Animateur de HB</p>	<p>1 Animateur de HB en formation Entraîneur Régional</p> <p>1 personne en formation Animateur de HB</p>
	Pour <b>EVOLUER</b> en Excellence	<p>1 Animateur de Handball</p> <p>1 Accompagnateur d'Equipe</p>	<p>1 Animateur de Handball</p> <p>1 Accompagnateur d'Equipe</p>

**INFORMATION IMPORTANTE** pour le niveau Excellence : La CMCD Régionale reconnaît les AHB, ER et AE certifiés dans par le Service Territorial de Formation et reconnaît les techniciens en licences blanches (voir conditions dans le règlement CMCD)

Honneur	En fonction du contexte	Secteur MASCULIN	Secteur FEMININ
	Prévoir pour une <b>ACCESSION</b> En Excellence	<p>Socle de base « technique » Identique en Excellence</p>	
	Pour <b>EVOLUER</b> en Honneur Vœu adopté à l'AG du Teilleul 2015	<p>1 Animateur de Handball</p> <p>1 Accompagnateur d'Equipe</p>	

**INFORMATION IMPORTANTE** pour le niveau Honneur : La CMCD Régionale reconnaît les AHB, ER et AE certifiés dans l'année en cours par le Service Territorial de Formation et reconnaît les techniciens en licences blanches (voir conditions dans le règlement CMCD).

## LES ITINERAIRES de formation existants

### Votre objectif :

Devenir entraîneur bénévole  
ou se perfectionner dans cette activité

Devenir entraîneur professionnel

### Pour y parvenir :

Obtenir un diplôme fédéral

Obtenir un diplôme d'Etat

### Architecture des diplômes d'Etat sur le territoire :

**Rappel :** Les diplômes d'Etat BEES1 et BEES2 sont remplacés depuis le 1er janvier 2011 par le BP JEPS, le DE JEPS et le DES JEPS.  
Les diplômes d'Etat permettent l'accès aux filières des collectivités territoriales.

#### METIERS

#### DIPLOMES NECESSAIRES

Animateur en club, en comité ou en ligue	<b>Le BP JEPS</b> Brevet professionnel, spécialité « Activités sports collectif » Mention handball
Entraîneur de club dont l'équipe évolue en championnat de France Responsable de pôle Entraîneur de centre de formation Formateur de cadres, Conseiller Technique Fédéral	<b>DE JEPS</b> Diplôme d'Etat, Spécialité Perfectionnement sportif, Mention handball
Entraîneur dont l'équipe évolue En LNH, LFH ou D2M Formateur de formateurs Directeur technique de club Manager général	<b>DES JEPS</b> Diplôme d'Etat Supérieur Spécialité Performance sportive, mention handball

# ARCHITECTURE TERRITORIALE des formations

8

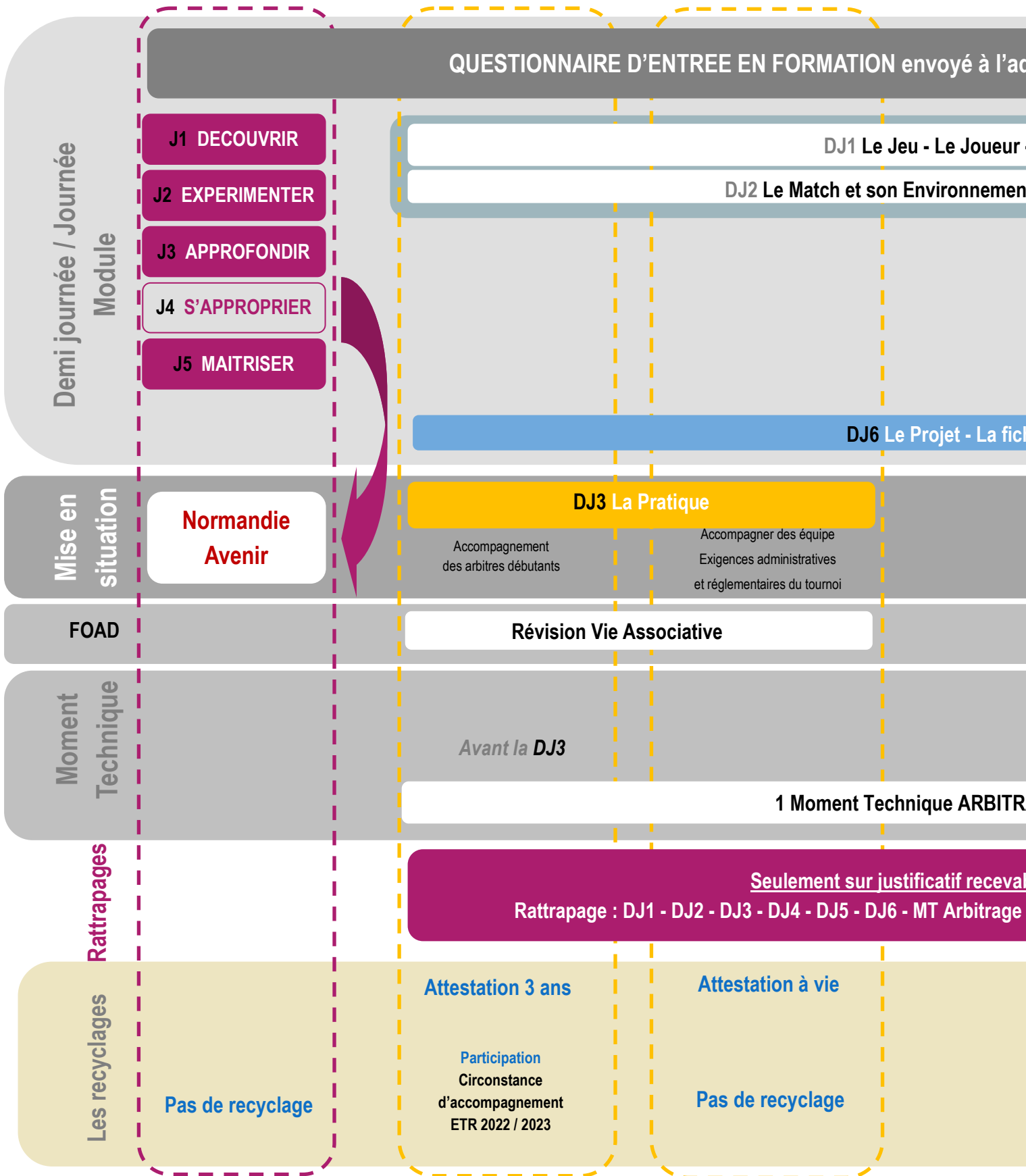
FORMATION  
ANIMATEUR  
BABY HAND

FORMATION  
ACCOMPAGNATEUR

Ecole Arbitrage

&

Equipe





**FORMATION ANIMATEUR**

**FORMATION ENTRAINEUR REGIONAL**

**FORMATION JUGE SUPERVISEUR TERRITORIAL**

Ecole Arbitrage

UC8 UC9 BPJEPS  
Handball

Adresse mail du stagiaire

- L'Arbitre

t - La Vie Associative

**DJ4 Le Handball - Les Praticants (Joueurs / Arbitres)**  
+ Positionnement Tech AHB

**DJ5 La Séance et son Animation**

**DJ6 Le Projet - La fiche Action**

ne Action

**Weekend**  
Mise en situation pédagogique

Tutorat EN Arbitrage

FOAD Prépa Fiche Action DJ6

1 Moment Technique ANIMATION Obligatoire

AGE Obligatoire

**ble (Règlement STF)**  
- MT Animation - Mise en situation pédagogique

**Carte valable 3 ans**  
Participation  
Circonstance  
formation, suivi,  
stage ETR 2022 / 2023  
OU  
Présentation bilan  
Ecole d'Arbitrage

**Carte valable 3 ans**

Positionnement sur les compétences attendues lors du Module 1

**Module 1**  
De l'animateur à l'entraîneur

**Module 2**  
L'entraîneur et le handball

**Module 3**  
L'entraîneur en situation

**Module 4**  
L'entraîneur et son projet

**Normandie Avenir**

Annexe jointe prochainement

**Option 1 : 2 jours sur le Normandie Avenir**  
Ou **Option 2 : Weekend Spécifique**

NB : La formation **Animateur de handball** et **Entraîneur Régional** existent sous la forme de 4 stages en *Formule Semaine*.



**Uniformalion**  
liste des conseillers

**Normandie** : Olivier Picque  
Tél : 0820 205 206  
opicque@uniformalion.fr

## LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

La convention collective nationale du sport signée par les partenaires sociaux a été étendue par arrêté du 21 novembre 2006, publié au *Journal officiel* le 25 novembre 2006.

Dans ce cadre, les dispositions du chapitre 8 relatives à la formation professionnelle sont applicables à tout groupement sportif relevant du champ d'application de la convention collective et ayant un code NAF suivant : 7990Z – 8532Z – 8551Z – 8559A – 9311Z – 9312Z – 9319Z – 9411Z – 9412Z – 9420Z – 9499Z.

L'objectif est de faciliter l'accès à la formation de l'ensemble des salariés et dirigeants bénévoles des entreprises du secteur.

### 1. Qu'est-ce que la branche du sport ?

C'est l'organisation politique paritaire qui définit, détermine et propose des orientations générales pour les pratiques de formation pour l'ensemble du sport. Elle détermine les niveaux de collecte et les critères de prise en charge, les actions prioritaires financées, etc., en collaboration étroite avec un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

En mars 2015, les partenaires sociaux de la branche professionnelle ont désigné **Uniformalion** pour accompagner les structures de la branche sport dans leurs projets de formation. Un arrêté publié le 21 juillet étend les accords à l'ensemble des structures sportives pour 2016 et 2017.

### 2. Qui peut bénéficier du financement de la branche ?

Publics prioritaires :

- les actions de formation engagées au bénéfice des **salariés** sont prioritaires,
- les actions de formations engagées au bénéfice des **bénévoles** peuvent être prises en charge dès lors qu'elles s'adressent à des dirigeants bénévoles de structures employeurs et qu'elles sont en lien avec les responsabilités exercées par ce dirigeant bénévole au sein de cette structure (président, secrétaire général, trésorier, vice-président, membre du bureau directeur exécutif).

Uniformalion finance :

- les projets de formation prévus dans le cadre du **plan de formation** (PF) : déposer pour cela sur [https://opca.uniformalion.fr/web\\_prive2/](https://opca.uniformalion.fr/web_prive2/) une demande d'aide financière (DAF) au moins un mois avant la formation ; les actions du plan de formation sont de deux types :

- actions d'adaptation au poste de travail ou liées au maintien dans l'emploi (constituent un temps de travail effectif avec maintien de la rémunération)
- actions de développement des compétences (peuvent se dérouler en dehors du temps de travail avec versement d'une allocation formation)

- les formations des emplois d'avenir dans le cadre du **fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels** (FPSPP) notamment dans les structures de moins de 10 salariés et dans le cadre du socle de compétences.



**Uniformation**  
liste des conseillers

**Normandie** : Olivier Picque  
Tél : 0820 205 206  
opicque@uniformation.fr

## LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

### CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE 2017 \* DE PROJETS INDIVIDUELS DE FORMATION

\* critères de prise en charge 2018 en cours de définition

FONDS LÉGAUX PLAN DE FORMATION / DEMANDE		
plafond (frais de formation + frais annexes)		1 500 € HT
COÛT HORAIRE PRIS EN CHARGE	action de formation < 70 h	40 € / h
	action de formation > 70 h	25 € / h
	bilan de compétence / VAE	56 € / h
FONDS CONVENTIONNELS FORMATION / DEMANDE		
COÛT HORAIRE PRIS EN CHARGE	accès selon le niveau de contribution de la structure (voir plus loin)	

FRAIS ANNEXES	
Repas	25 € max
Hébergement	110 € max / nuit
Transport :	— SNCF 2 <sup>e</sup> classe
	— avion classe "éco" pour DOM si aucune offre identique n'existe localement
	— voiture à titre exceptionnel (si train inadapté) selon barème fiscal
RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION FORMATION	
peuvent être prises en charge pour les associations de moins de 11 salariés	

Demande préalable : 1 mois avant l'action.



**Normandie** :Olivier Picque  
Tél : 0820 205 206  
opicque@uniformation.fr

## LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

La structure peut accéder aussi :

- aux **financements spécifiques aux dispositifs de la professionnalisation** (contrat de professionnalisation, période de professionnalisation, préparation opérationnelle à l'emploi, formation de tuteurs) selon les critères définis par Uniformation.

FONDS DE LA PROFESSIONNALISATION	
PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
12 € / h	12 € / h

- au dispositif **compte personnel de formation**, dont les modalités de prise en charge sont identiques au plan de formation.

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (DAF) UNIFORMATION

#### **mode d'emploi**

- Saisir en ligne votre « Demande d'aide financière » (DAF) dans « Votre espace ».
- Saisir une demande par action de formation ; possibilité d'inscrire plusieurs salariés sur une seule demande dès lors qu'ils participent à la même action et à la même date.
- Transmettre la « Demande d'aide financière » à votre délégation régionale, impérativement avant le départ en formation, accompagnée du programme de la formation et du devis. Une entreprise peut déposer plusieurs demandes d'aide financière en respectant un plafond annuel (*voir ci-dessus*).

### PAIEMENT DIRECT D'UNIFORMATION DES FACTURES AUX ORGANISMES DE FORMATION

Afin d'éviter une avance de trésorerie, vous pouvez demander, au moment de la saisie de votre demande de remboursement sur « Votre espace », le paiement direct de la facture à l'organisme de formation en cochant lors de votre demande : « Uniformation règle directement le coût pédagogique au formateur ».

## LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

### 3. Organisation de la collecte

La loi du 5 mars 2014 a modifié le cadre des contributions à la formation professionnelle. Il y a désormais **trois types de contributions** ouvrant droit à des financements différents.

**La collecte 2019** (sur masse salariale brute 2018) de l'ensemble des contributions relatives à la formation professionnelle *obligatoires* (légalles et conventionnelles négociées par la branche) sera réalisée par un OPCA (non déterminé à ce jour par la branche sport).

Les cotisations légales et conventionnelles obligatoires sont à verser *avant le 1<sup>er</sup> mars 2018* (base masse salariale de l'année N-1).

Les taux définis, selon la taille de l'entreprise, pour chaque modalité de financement couvrent : plan de formation, professionnalisation, congé individuel de formation, compte personnel de formation, Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Ils sont complétés par la cotisation CIF CDD.

Les partenaires sociaux se réuniront au cours du second semestre 2017 afin de définir les contributions 2018 et les fléchages de ces fonds et les critères de financement.

Par ailleurs, les versements *volontaires* sont toujours possibles et peuvent être effectués auprès de l'OPCA de votre choix : Agefos PME, Opcalia ou Uniformation.

Vous pouvez ainsi optimiser votre gestion de la formation et des RH, faire face à vos obligations d'employeurs et accéder à des financements complémentaires.

(\***Voir actualisation 2018** dès parution

#### Rappel des taux de contribution 2017

du Guide des Formations Fédéral 2018/2019

% de la MSB	Contributions légales 2017						Contributions conventionnelles 2017	Paritarisme	CIF bénévole	Total des contributions versées à Uniformation
	TAILLE DES STRUCTURES	PLAN DE FORMATION	PROFESSIONNALISATION	CIF CDI *	CPF	FPSPP	TOTAL			
1 à 9	0,4	0,15	nc	nc	nc	0,55	1,05	0,06	0,02	<b>1,68</b>
10 à 49	0,20	0,30	0,15	0,20	0,15	1	0,20	0,06	0,02	<b>1,28</b>

La contribution pour la formation des bénévoles a un minimum de 2 € pour les entreprises de moins de 10 salariés, de 10€ pour les entreprises de 10 salariés et plus, avec un maximum de 5 000 €.

Les entreprises dont la masse salariale brute de l'année N-1 est supérieure à 1 million d'euros peuvent disposer d'un budget. Il est égal à 85 % de la contribution conventionnelle.

\* Une contribution légale au CIF CDD est également due par tout employeur, à savoir 1% calculé sur la masse salariale brute des CDD de votre entreprise.



**Uniformalion**  
liste des conseillers

**Normandie** : Olivier Picque  
Tél : 0820 205 206  
opicque@uniformalion.fr

## LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

### 4. Financement de la formation selon le statut du stagiaire

Obtenir un financement, l'affaire de tous... mais surtout la vôtre !

**Soyez un acteur** de la recherche de votre financement.

**Soyez incitateur** auprès de votre structure, de votre pôle emploi, etc.

Si l'État participe au financement de la formation professionnelle initiale, aux côtés des conseils régionaux notamment, la formation professionnelle continue relève prioritairement de l'employeur, des branches professionnelles (par l'intervention des OPCA) et des conseils régionaux.

Il existe de nombreux dispositifs variant selon votre situation personnelle, il est donc important que vous commenciez à étudier vos droits dès votre inscription afin d'exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à vous. Voici quelques principes à retenir :

- le droit à une rémunération ou à une aide financière ne signifie pas que vous en bénéficiez de façon automatique et les dispositifs ne se cumulent pas de façon systématique ;
- vous devez pour chaque type d'aide remplir les conditions requises ;

#### Quelques conseils à retenir

- Commencer très tôt votre recherche, bien avant votre entrée en formation (ex : 6 mois pour un CIF, 3 mois pour un plan de formation...).
- Ne vous contentez pas d'un seul financement.  
Certaines prestations (ou aides) peuvent se cumuler.
- Privilégiez les contrats (professionnalisation ou apprentissage) si vous êtes en formation professionnelle initiale : préparer un BPJEPS ou un DEJEPS avec votre club.
- Analyser les différentes informations car vous cumulez peut-être 2 statuts.

**Attention** : les dispositifs et les informations sont susceptibles de modifications permanentes. Référez-vous au site internet du financeur.

#### PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE

- **Si vous avez entre 16 et 25 ans inclus** et souhaitez préparer un diplôme en alternance :
  - contrat de professionnalisation : contrat de travail assorti d'une formation obligatoire financée par les fonds gérés par les partenaires sociaux.
  - contrat d'apprentissage : contrat de travail assorti d'une formation obligatoire dans un centre de formation d'apprentis (CFA) agréé par le conseil régional. Pour plus de précisions vous pouvez consulter le site de la Fédération nationale des CFA
- **Si vous êtes salarié(e)**
  - plan de formation : ensemble des actions de formation définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'entreprise.



**Normandie** :Olivier Picque  
Tél : 0820 205 206  
opicque@uniformalion.fr

## LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

- congé individuel de formation (CIF) : après accord de l'employeur, la formation peut être prise en charge par les organismes paritaires agréés (OPCA) pour le CIF.
- période de professionnalisation : période destinée à l'obtention d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou période de participation à une action de formation dont l'objectif est défini par la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) dont relève l'entreprise.

### — Si vous êtes demandeur d'emploi

La formation professionnelle a pour but de favoriser la reprise d'activité pour des personnes qui connaissent des difficultés sur le marché du travail ou qui souhaitent engager une reconversion professionnelle.

Le financement d'une formation peut être soumis à plusieurs conditions selon les organismes sollicités.

Il convient de distinguer deux éléments : le coût de la formation et celui de la rémunération du bénéficiaire de la formation.

Certains dispositifs prévoient la prise en charge du coût de la formation et celui de la rémunération du stagiaire. D'autres dispositifs ne prennent en compte que le financement de la formation ou que celui de la rémunération du stagiaire. Certaines formations ne sont pas du tout prises en charge.

Renseignez-vous auprès d'un conseiller à l'emploi dans les agences locales de Pôle emploi qui étudiera votre situation personnelle et votre projet avec vous. Les principaux dispositifs sont :

- action de formation financée par Pôle emploi (AFC),
- action de formation préalable au recrutement (AFPR),
- allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE),
- allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF),
- allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFDEF),
- contrat de professionnalisation pour les plus de 25 ans, inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi gérée par Pôle Emploi

### — Si vous êtes sportif de haut niveau

Vous pouvez bénéficier de dispositifs spécifiques en matière d'insertion professionnelle. Pour de plus amples informations vous pouvez prendre contact avec le correspondant sport de haut niveau de votre Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).



**Uninformation**  
liste des conseillers

**Normandie** : Olivier Picque  
Tél : 0820 205 206  
opicque@uninformation.fr

## LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

### Le Compte personnel de formation (CPF)

Le compte personnel de formation est une nouvelle modalité d'accès à la formation créée par la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Il a pour ambition d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser le parcours professionnel.

Le compte personnel de formation (CPF) est ouvert pour toute personne âgée d'au moins seize ans, qu'elle soit en emploi, à la recherche d'un emploi ou accompagnée dans un projet d'orientation et d'insertion professionnelle.

Ces nouveaux droits acquis au titre du CPF sont attachés à la personne. Ainsi les heures de formation inscrites sur le compte demeurent acquises en cas de changement de situation professionnelle ou de perte d'emploi de son bénéficiaire.

Le CPF remplace le DIF (droit individuel à la formation) à compter de janvier 2015. Les heures non consommées au titre du DIF pourront être mobilisées pendant cinq ans dans le cadre du nouveau compte.

Le compte permet de capitaliser des heures de formation à raison de 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis de 12 heures jusqu'à la limite de 150 heures au total. Pour un temps partiel, les heures sont calculées à due proportion du temps de travail effectué.

#### Les formations éligibles sont :

- l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences ;
- l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE)
- le bilan de compétences

C'est le salarié qui prend l'initiative d'utiliser son compte personnel de formation afin de concrétiser son projet de formation.

· Si la formation se déroule hors du temps de travail, ou si elle vise l'acquisition du socle de connaissances et de compétences, ou lorsqu'elle fait suite à un abondement complémentaire de 100 heures, le salarié n'a pas besoin de l'autorisation de l'employeur.

· Lorsque la formation est suivie en tout ou partie pendant le temps de travail, le salarié doit recueillir l'accord préalable de l'employeur. L'employeur lui notifie sa réponse dans un délai de 30 jours. L'absence de réponse de l'employeur vaut acceptation.

### Les partenaires sociaux définissent les formations éligibles au niveau national au sein de la branche sport.

Ces formations permettent d'accéder à un diplôme, un titre professionnel, une certification, un certificat de qualification professionnelle (CQP), des habilitations, etc. Elles constituent la liste des formations éligibles pour un titulaire.

Pour plus d'information : [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr).

### Nouveauté 2017 : le compte personnel d'activité (CPA)

Il comprend le CPF mais aussi le compte personnel de prévention de la pénibilité et le compte d'engagement citoyen. Il recense les activités bénévoles et de volontariat. Il permet d'acquérir des heures inscrites sur le CPF.



## TARIFS des formations

	Frais inscription	Coût pédagogique
BPJEPS « Sports Collectif » Mention handball	80 €	6 030 €
Accompagnateur <b>d'Equipe &amp; JAJ</b>		Prise en charge LNHB
Animateur <b>de Handball</b> ( formule <b>Weekend</b> ) avec ou sans Accompagnateur d'Equipe & JAJ		350 € (*)
Animateur <b>Ecole Arbitrage</b> ( formule <b>Weekend</b> ) avec ou sans Accompagnateur d'Equipe & JAJ		Prise en charge LNHB
Animateur de Handball ( formule <b>Semaine</b> ) Bénévole		350 € (*)
Animateur de Handball ( formule <b>Semaine</b> ) Salarié		1098 € (**)
		Prise en charge LNHB
Animateur Baby Hand Bénévole		250 € (**)
Animateur Baby Hand Salarié		
<b>Recyclage</b> Animateur de Handball		90 € (*)
Entraîneur Régional ( formule <b>Classique</b> ) Bénévole		450 € (*)
Entraîneur Régional ( formule <b>Classique</b> ) Salarié		1098 € (**)
Entraîneur Régional ( formule <b>Semaine</b> ) Bénévole		450 € (*)
Entraîneur Régional ( formule <b>Semaine</b> ) Salarié		1098 € (**)
<b>Recyclage</b> Entraîneur Régional		137 € (*)
Animateur de Handball et Entraîneur Régional pour les « Joueur Pro » (OPCA)		2000 € (**)
Juge Superviseur Territorial		(en 2019)

(\*) = + **coûts Hébergement**    (\*\*) = **Remboursement OPCA**    (\*\*\*) = + **Frais de suivi**

## DATES DE DEPOT des dossiers d'inscription

BPJEPS « Sports Collectif » Mention handball	Juin 2018
Accompagnateur <b>d'Equipe &amp; JAJ</b>	24 septembre 2018
Animateur <b>de Handball</b> ( formule Weekend)	24 septembre 2018
Animateur <b>Ecole Arbitrage</b> ( formule Weekend)	24 septembre 2018
Animateur <b>Baby Hand</b>	01 octobre 2018
Animateur de Handball & Entraîneur Régional ( formule <b>Semaine</b> )	
Entraîneur Régional ( formule <b>Classique</b> )	15 Novembre 2018
<b>Recyclage</b> Animateur de Handball & Entraîneur Régional	
Juge Superviseur Territorial	(en 2019)

REGLEMENT  
**du Service Territorial  
de Formation**

## REGLEMENT du Service Territorial de Formation

### Je m'engage sur une formation organisée par le Service Territorial de Formation, quelles sont mes obligations ?

#### Modalités à respecter :

- Effectuer une inscription administrative complète.
- Etre présent à mon positionnement sans lequel mon entrée en formation ne peut être validée.
- Etre assidu aux séquences obligatoires intégrées dans mon parcours de formation
- Etre présent au dispositif d'évaluation de la qualification visée.

#### Sanction

Le non-respect de l'une de mes obligations précitées ou bien pour une absence, sans délivrance d'un justificatif reconnu par la Ligue comme justifié au regard de la « Grille des justificatifs à fournir » ci-après, entraînera le non reversement des sommes perçues à mon inscription et ma sortie du dispositif de formation pour non respect des modalités d'organisation convenues à mon inscription.

#### Si j'arrête ma formation en cours d'année

J'informe le Service Territorial de Formation dans les plus brefs délais par courrier ou mail, pour qu'une information officielle soit diffusée à mon club avant toute signature de rupture mentionnant la date exacte de mon arrêt.

Je prends conscience que cet arrêt aura des conséquences financières pour mon club ou pour moi-même en raison du non reversement des sommes perçues par la Ligue à l'inscription ; mais pourra aussi avoir des conséquences sportives pour mon club souhaitant peut-être, par l'obtention de ma qualification, répondre aux attentes de la CMCD.

#### Si j'arrête ma formation en cours d'année pour des raisons médicales

J'informe le Service Territorial de Formation dans les plus brefs délais et TRANSMETS LE JUSTIFICATIF requis au regard de la « Grille des justificatifs à fournir » **sous 7 jours**.

#### Si je suis absent sur une séquence obligatoire de mon parcours de formation

##### JE DOIS IMPERATIVEMENT :

Justifier mon absence, **sous 7 jours**, auprès du Service Territorial de Formation  
Me rendre à la session de rattrapage si le justificatif fourni est reconnu comme justifié, en réglant les frais supplémentaires inhérents à l'organisation de ma session de rattrapage.

##### AU RISQUE DE M'EXPOSER :

- A un rejet du dispositif de formation
- Au non reversement des sommes dues à mon inscription.
- Au non reversement des sommes dues pour l'organisation de la session de rattrapage.

##### AU RISQUE D'EXPOSER MON CLUB :

- Au non reversement des sommes dues à mon inscription.
- Au non reversement des sommes dues pour l'organisation de la session de rattrapage.
- La non obtention d'une qualification attendue pour répondre aux attentes de la CMCD

### REGLES DE VIE

Afin de remplir pleinement sa fonction pédagogique et garantir les bonnes conditions de déroulement des différents parcours de formation dans la sécurité de tous, sans remise en cause possible, pour infraction non intentionnelle ; le Service Territorial de Formation et l'Organisme de Formation se doivent de définir clairement en direction des formateurs et des stagiaires, des limites, des interdits et des pratiques bienveillantes.

L'article 121-3 du code pénal dégage deux principales obligations complémentaires pour un formateur ou un stagiaire :

à savoir **une obligation de prudence et une obligation de diligence** qui se matérialise par la nécessité de prévenir et d'anticiper les éventuels dangers, en adoptant une attitude qui se veut prévoyante, vigilante et sécuritaire en fonction du contexte dans lequel il se trouve et du public auquel il a à faire.

## REGLEMENT du Service Territorial de Formation

C'est pourquoi, la prudence et la vigilance devront nécessairement être renforcées concernant les situations et contextes suivants :

### 1/ Les sorties

Il arrive fréquemment que des stagiaires demandent à sortir de la structure durant leurs pauses. Une demande de prudence et de diligence guidera la réponse de l'équipe des formateurs dans ce cas.

### 2/ Alcool et produits psycho-actifs

Le Service Territorial de Formation, interdit la présence et la consommation d'alcool ou de produits psycho-actifs sur les lieux de stage.

### 3/ L'utilisation de leurs propres véhicules par les stagiaires

Si le stagiaire est titulaire du permis de conduire, qu'il dispose du temps nécessaire pour se rendre là où il veut, qu'il ne parait pas fatigué ou en incapacité de conduire son véhicule, rien ne semblera justifier une interdiction.

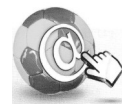
### 4/ Les situations d'animation ou d'entraînement proposées par les stagiaires

Si un stagiaire en pratique d'animation ou d'entraînement, propose une situation, un exercice, un jeu qui s'avère être dangereux pour la sécurité du public qu'il encadre (matériel ou terrain inadapté... par exemple). Le formateur sera dans l'obligation d'**intervenir pour faire cesser le danger** en privilégiant la sécurité du groupe, au détriment de l'axe pédagogique proposé par le stagiaire.

## GRILLE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR EN CAS D'ABSENCE

Absences considérées comme « JUSTIFIEES »	Justificatif à fournir
Evénement familiaux	Acte d'état civil, inhumation
Congé maternité	Certificat médical
Congé paternité	Photocopie lettre adressée à l'employeur
Congé pour enfant	Certificat médical
Arrêt maladie ou accident /trajet	Arrêt de travail ou attestation de sinistre
Témoins ou jurés d'Assise	Convocation du Tribunal
Convocations Officielles	Convocation officielle
Urgences médicales constatées	Bulletin d'hospitalisation, certificat médical
Formation au sein de l'entreprise	Attestation de l'employeur
Mission Sapeur Pompier Volontaire	Attestation de l'organisme
Absences considérées comme « INJUSTIFIEES »	
Congés (voyage ; Sports d'Hivers ...)	
Panne de réveil	
Simple mot d'excuse	
Démarche administrative	
Match	
Réunion de famille, anniversaire...	

## LES OUTILS du Stagiaire



**ANIM'H@ND** Ce site propose :

- des situations et séances animées ou intégrant des vidéos,
- des documents de la Formation Initiale,
- des entretiens,
- des connaissances.

Son accès est libre. Il s'adresse tout particulièrement aux animateurs de handball.

La conception, simple et progressive, de situations et de séances intégrant des animations et des vidéos...

L'adresse du site : <http://www.ff-handball.org>

### CAMPUS DES HANDBALLEURS FOAD

« Campus des Handballeurs » est une plate forme pour les formations fédérales animateur de handball et entraîneur régional accessible depuis l'interface du Service Territorial de Formation ; elle se positionne comme Centre de Ressources en FOAD (Formation Organisée A Distance) dans le parcours de formation des stagiaires.

Le stagiaire s'engage à suivre son parcours de formation sur la plateforme Campus des Handballeurs et à renvoyer en fin de formation l'attestation de réussite à l'ITFEN.



### APPROCHES DU HANDBALL en ligne

Adresse du site : <http://www.handball.org/formation/approches-du-handball.html>

S'adresse à tous les publics (entraîneurs, arbitres, dirigeants), de tous niveaux.

Les objectifs sont :

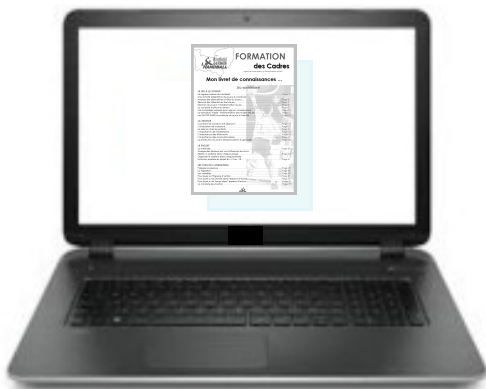
- de faire vivre notre culture en mettant en ligne des articles anciens,
- diffuser des articles qui ne trouveraient pas leur place dans la revue,
- bonifier certains articles par l'ajout de vidéos.

## LES OUTILS du Stagiaire



### LE LIVRET DE CONNAISSANCES (sur CAMPUS DES HANDBALLEURS en FOAD)

Le livret est destiné aux stagiaires de la formation Animateur de Handball & Entraîneur Région pour faire le lien entre les apports des différentes séquences (la logique interne de l'activité, l'activité adaptative du joueur à construire, les principes préconisés dans la construction d'une séance...)



FORMATION des Cadres	
Mon livret de connaissances ...	
Au sommaire	
<b>LE JEU &amp; LE JOUEUR</b>	
La logique interne du handball	Page 4
Lien activité adaptative du joueur à construire	Page 5
Analyse des alternatives et filés du joueur	Page 7
Sécurité des alternatives dans le jeu	Page 8
Déclenchement du joueur / transformation du jeu	Page 9
La conduite motrice du joueur	Page 10
Les 10 intelligences adverses pour agir en conséquence	Page 11
La formation initiale - transformation des modes de jeu	Page 12
Les SAVOIR FAIRE à construire du jeune à l'adulte	Page 13
<b>LA SÉANCE</b>	
Comment se construit une séance ?	Page 18
L'évaluation de la séance	Page 22
La séance chez les enfants	Page 23
L'importance de l'hydratation	Page 24
L'importance des étirements	Page 25
L'importance des pivots officiaires	Page 27
La protection du joueur (propréhension & portage)	Page 30
<b>LE PROJET</b>	
La méthode	Page 37
Analyse des facteurs qui vont influencer les choix	Page 40
Établir un système dans chaque phase	Page 41
Organiser le système dans chaque phase	Page 41
Évolution possible du projet du -12 au -18	Page 41
<b>LES CLES DE L'ANIMATION</b>	
Préparer sa séance	Page 49
Un règlement	Page 49
Les messages	Page 51
Pour jouer sur l'Espace d'action	Page 51
Pour jouer sur la Zone dans l'espace d'action	Page 51
Pour jouer sur le Temps dans l'espace d'action	Page 51
La conduite de situation	Page 51

### APPROCHES DU HANDBALL

Cette revue offre, tous les deux mois, l'analyse de l'actualité du handball par des professionnels. Stratégie, tactique, analyse de phases de jeu, conseils et perspectives : les techniciens du handball prennent la parole. Ils conseillent, analysent et commentent les championnats en cours ou à venir. A l'aide de schémas et d'illustrations, ils vous proposent des situations concrètes à mettre immédiatement en pratique dans les séances d'entraînement.

ABONNEMENT 2016  
6 NUMÉROS PAR AN

# APPROCHES du handball

Tous les 2 mois, l'analyse des professionnels sur l'actualité du handball. Stratégie, tactique, analyse des phases de jeux, conseils et perspectives : les techniciens du handball prennent la parole. Ils conseillent, analysent et commentent les championnats en cours et à venir. A l'aide de schémas et d'illustrations, ils vous proposent des situations concrètes à mettre immédiatement en pratique dans vos séances d'entraînement.

## LES OUTILS du Stagiaire

### LE NORMANDIE AVENIR

Destiné à améliorer les différents axes du Projet Territorial Normand lors de l'évaluation qualitative d'une douzaine de Jeunes Arbitres ainsi que de soixante jeunes joueurs et soixante jeunes joueuses, issus d'une même génération, dans le cadre d'un premier regroupement régional ; le Normandie Avenir est organisé chaque année au CFAIE de Val de Reuil pour la qualité de son infrastructure (*localisation, gymnases de proximité, capacité d'hébergement, restauration, salles de réunion...*).

Considéré par le Service Territorial de Formation comme un support très important pendant 4 jours de mise en situation pratique de nos futurs techniciens et techniciens en recyclage (observation, animation, entraînement, évaluation, encadrement de collectifs lors de tests match sur des objectifs ciblés...) ; cette manifestation est aussi un moment très attendu d'échange (entre nos formateurs, cadres de comités, entraîneurs, arbitres, observateurs, tuteurs AJ, médecins et kinésithérapeutes...) pour traiter des problèmes d'actualité du handball ou plus spécifiquement liés à l'entraînement, à l'arbitrage, à la formation des jeunes sur le Parcours de l'Excellence Sportive ou en formation initiale dans les clubs.

#### FORMATION DES CADRES

- Formation Entraîneur Régional (Module 2 en formule classique & Stage 2 en formule semaine)
- Formation animateur de Handball (Stage 2 en formule semaine)
- Recyclage animateur de Handball Option 2
- Recyclage entraîneur Régional Option 2
- Formation Continue des acteurs du PPF
- Ouverture aux auditeurs libres...



#### FORMATION DES JOUEURS

- Premier regroupement régional de la catégorie d'âge

#### FORMATION DES ARBITRES

- Formation des Arbitres Jeunes amenés à intégrer le Parcours Régional
- Formation des Tuteurs, Conseillers et Observateurs d'Arbitres Jeunes

## LES CONTACTS Utiles...



**Ligue de Normandie de Handball**  
**Service Territorial de Formation**  
 980 Avenue du Général de Gaulle  
 76350 OISSEL

**Secrétariat Formation Cadres**  
 5900000.formation@ffhandball.net

**Élu Référent Service Territorial de Formation**

**Florent CRISTOBAL**

5900000.formation@ffhandball.net

**Chargé de développement Arbitrage**

**Germain SOUBRIE**

06.34.64.94.30

5900000.gsoubrie@ffhandball.net

**CTS Coordonnateur ETR**

**Hervé VIGOR**

06.65.93.22.21

vigorhb@yahoo.fr

**CTF Coordinatrice de l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi & de l'Organisme de Formation**

**Sandra JEHANNE**

07.60.05.64.59

5900000.sjehanne@ffhandball.net

**CTF LNHB Coordonnateur BPJEPS**

**Romain CAPELLE**

07.62.97.14.17

5900000.rcapelle@ffhandball.net



# LES FORMATIONS

<b>DIPLOME D'ETAT</b>	<p style="text-align: center;"><b>BPJEPS Activités « Sports Collectifs »</b></p> <p>Mention : Basket-ball, Handball, Football, Rugby et Volley-ball  <i>Formation habilitée sous le N° : 14014HABBP0008 par DRJSCS de Basse Normandie</i></p>
<b>PUBLIC VISE</b>	Ce diplôme est mis en place par le Service Territorial de Formation de la Ligue de Normandie de Handball à l'attention de stagiaires ayant une structure professionnelle d'accueil dans la mention choisie.
<b>PREREQUIS</b>	Avoir 18 ans. Être titulaire du PSC 1 ou AFPS. Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois. Satisfaire aux tests des exigences préalables (TEP) : Parcours de motricité et Opposition Collective (football et handball).
<b>OBJECTIF COMPETENCES VISEES</b>	<p><b>Le métier :</b> Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) Activité Sports Collectifs permet d'évoluer en tant qu'éducateur sportif.</p> <p>Il s'agit d'un diplôme d'Etat de niveau IV. Il atteste de compétences permettant d'encadrer et d'enseigner à un 1er niveau de compétition dans sa discipline, et d'animer des séances d'initiation et de découverte dans les autres sports collectifs.</p> <p><b>Où peut-on l'exercer ?</b></p> <p>Dans une association sportive ou dans toute structure promouvant l'activité.            Des offices municipaux des sports.            Auprès des Collectivités Territoriales (communes, communautés de communes, communauté d'agglomération...)            Dans une structure privée (club de vacances, structure de tourisme...).</p>
<b>CONTENUS</b>	<p><b>UC1</b> Communiquer dans un environnement professionnel  <b>UC2</b> Prendre en compte les caractéristique des publics  <b>UC3</b> Préparer un projet ainsi que son évaluation  <b>UC4</b> Contribuer au fonctionnement de sa structure  <b>UC5</b> Préparer une action d'animation en sports collectifs  <b>UC6</b> Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation « sport collectif »  <b>UC7</b> Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'une action d'animation « sport collectif »  <b>UC8</b> Conduire une action d'animation dans la mention choisie  <b>UC9</b> Maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation dans la mention choisie  <b>UC10</b> Promouvoir une pratique collective non traditionnelle à travers une animation tout public</p>
<b>MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES</b>	<p><b>Formation en Alternance :</b>            600 heures en structure            603 heures en Organisme de Formation</p>
<b>EPREUVE DE SELECTION</b>	<p><b>Epreuve écrite :</b>            Le candidat dispose d'une heure trente pour synthétiser un document sur un sujet d'actualité dans la branche du sport.</p> <p><b>Epreuve orale :</b>            Entretien d'une durée de 20 minutes (motivations, les parcours scolaires et professionnels).</p>
<b>RESPONSABLE</b>	<p><b>Romain CAPELLE</b> 07.62.97.14.17            5900000.rcapelle@ffhandball.net</p>
<b>DUREE MODALITES D'ORGANISATION</b>	<p><b>Tests d'Exigence Préalable d'Entrée en formation (TEP) &amp; Tests de sélection :</b></p> <p>8 juin 2018 à Houlgate            6 septembre 2018 à Petit Couronne.</p>

<b>DIPLÔME D'ETAT</b>	<p align="center"><b>BPJEPS Activités « Sports Collectifs »</b></p> <p>Mention : Basket-ball, Handball, Football, Rugby et Volley-ball  <i>Formation habilitée sous le N° : 14014HABBP0008 par DRJSCS de Basse Normandie</i></p>
<b>DATES / LIEU</b>	<p><b>Formation</b>          Du 21 septembre 2018 au 2 juillet 2019 à Colombelle.</p>
<b>TARIFS</b>	<p>Financement à la charge du stagiaire ou de son employeur :  <b>Coût pédagogique (en parcours complet) : 6 030 € (10 euros/h TTC)</b>  <b>Frais d'inscription : 80 €</b>          Les candidats peuvent bénéficier d'une prise en charge financière totale ou partielle dans le cadre des aides à la formation professionnelle et/ou éventuellement d'une rémunération. Vous pouvez vous adresser auprès d'OPCA pour les salariés, à la mission locale pour les jeunes de 18 à 26 ans ou bien encore au Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi.</p>
<b>INSCRIPTION</b>	<p><b>Le DOSSIER D'INFORMATION &amp; le DOSSIER D'INSCRIPTION</b>          sont à Télécharger sur le site web de la Ligue de Normandie de Handball</p> <p><b>Clôture des inscriptions : Juin 2018</b></p>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	<p><b>Romain CAPELLE</b> 07.62.97.14.17          5900000.rcapelle@ffhandball.net</p>

<b>ATTESTATION REGIONALE</b>	<i>Accompagnateur d'Equipe &amp; JAJ</i>
<b>PUBLIC VISE</b>	Licencié de club ou de comité en charge d'un collectif lors des compétitions ou bien en charge de l'accompagnement des arbitres débutants (du JAJ au JA) lors des compétitions.
<b>PREREQUIS</b>	Avoir 18 ans à la date de certification Etre licencié à la date de début de formation
<b>OBJECTIF COMPETENCES VISEES</b>	Fidéliser une équipe en la motivant et en la conseillant Assister une équipe au niveau des exigences réglementaires et administratives de la compétition Situer son action dans le cadre de la formation du joueur Soutenir une équipe en maintenant un climat favorable au déroulement de la compétition et en étant garant des valeurs du handball. Fidéliser l'arbitre débutant en le motivant et en le conseillant Assiste l'arbitre débutant au niveau des exigences réglementaires et administratives de la compétition Situer son action dans le cadre de l'école d'arbitrage Soutenir l'arbitre en maintenant un climat favorable au déroulement de la compétition et aux valeurs du handball
<b>CONTENUS</b>	La vie associative pour situer son action La logique interne de l'activité et le fonctionnement du joueur Les règles élémentaires de l'arbitrage lors d'une soirée technique Une mise en situation d'accompagnement auprès d'une équipe en remplissant les exigences administratives et réglementaire lors d'un tournoi. Organisation et modes de jeu des différentes catégories Les attendus de la formation concernant les différents niveaux Arbitrage - fair-play chez le jeune Fondamentaux de la technique d'arbitrage / les règles fondamentales Le projet de club ou structure Adapter les ressources ( i'hand ; FDME) et la formation au public (principes pédagogiques de base) Gestion des convocations et sécurité des déplacements Connaissance des outils et protocoles en fonction des situations rencontrées
<b>EVALUATION</b>	Capitaliser la totalité des séquences
<b>CERTIFICATION / CARTE</b>	Attestation délivrée par le Service Territorial de Formation
<b>RECYCLAGE</b>	Pas de recyclage pour cette formation.
<b>RESPONSABLE</b>	<b>Hervé VIGOR</b> - CTS Coordonnateur ETR Responsable pédagogique Coordonnateur et Formateur (qualifications FFHB)
<b>DUREE MODALITES D'ORGANISATION</b>	<b>Le parcours de cette formation doit être réalisé dans l'ordre suivant :</b> ⇒ <b>DJ 1 Le jeu - Le joueur - L'arbitre</b> La date de retour du <b>QUESTIONNAIRE D'ENTREE EN FORMATION</b> sera convenue avec les stagiaires lors de cette DJ1. ⇒ <b>DJ2 Le match et son environnement</b> ⇒ <b>FOAD Révisions Vie Associative</b> ⇒ <b>Moment Technique « Arbitrage »</b> (la date sera convenue avec les stagiaires) ⇒ <b>DJ3 La pratique</b>

**ATTESTATION  
REGIONNALE**

... *Accompagnateur d'Equipe & JAJ*

<p><b>DATES / LIEUX</b></p>	<p>⇒ <b>DJ 1 Le jeu - Le joueur - L'arbitre</b> : le 06/10/2018 de 9h à 12h          La date de retour du <b>QUESTIONNAIRE D'ENTREE EN FORMATION</b>          sera convenue avec les stagiaires lors de cette DJ1.</p> <p>⇒ <b>DJ2 Le match et son environnement</b> : le 13/10/2018 de 9h à 12h</p> <p>⇒ <b>FOAD Révisions Vie Associative</b></p> <p>⇒ <b>Moment Technique « Arbitrage »</b> (la date sera convenue avec les stagiaires)</p> <p>⇒ <b>DJ3 La pratique</b> : le 20/10/2018 de 9h à 12h</p> <p><b>Sectorisation de la formation :</b></p> <p>La localisation des sites se fera en fonction des inscrits et des clubs          en mesure de répondre aux besoins des séquences (collectifs supports et salles disponibles...)</p>
<p><b>TARIFS</b></p>	<p>Prise en charge LNHB</p>
<p><b>EFFECTIFS</b></p>	<p>Effectif retenu suite aux résultats des positionnements envoyés aux clubs</p>
<p><b>INSCRIPTION</b></p>	<p>Date limite d'inscription : <b>24 septembre 2018</b>          Référence à rappeler          sur le formulaire d'inscription et dossier de prise en charge <b>page 45 et 46 :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>AC EQUIPE &amp; JAJ</b></p>
<p><b>RENSEIGNEMENTS</b></p>	<p><b>CTF Coordinatrice du Service Territorial de Formation</b>  <b>Sandra JEHANNE</b> 07.60.05.64.59          5900000.sjehanne@ffhandball.net</p>

<b>QUALIFICATION FEDERALE</b>	<b>Animateur Baby Hand</b>
<b>PUBLIC VISE</b>	Licencié de club ou de comité souhaitant accompagner les familles dans l'exercice de leur rôle éducatif parental par la pratique Baby Hand.
<b>PREREQUIS</b>	Etre titulaire du diplôme Animateur de Handball (voir de la petite enfance) Etre âgé de 18 ans Etre licencié à la FFHB Lettre de motivation
<b>OBJECTIF COMPETENCES VISEES</b>	Accompagner les clubs dans un projet petite enfance qui insiste sur le lien parent-enfant. Amener l'enfant de 3-5 ans à se construire par une version adaptée du Handball. Mettre à la disposition des parents des moyens pour créer un environnement dynamique, ludique et convivial afin d'assumer pleinement son rôle éducatif. Chaque séance de Baby Hand est une histoire, un prétexte à mûrir ensemble. Le Baby Hand propose 8 univers ou chaque moment d'animation, d'imagination est vecteur de socialisation.
<b>CONTENUS</b>	<p><b>Journée 1 &amp; Journée 2 :</b> Vivre une séance de Baby Hand animée par l'équipe de formateurs / Apport de connaissances sur le développement de l'enfant, comment se situer et communiquer avec son lui et son environnement / Comprendre les besoins et le concept du Baby Hand / Comprendre les attendus de la formation et le concept Baby Hand avec la notion d'aide à la parentalité / S'interroger sur sa pratique et le projet.</p> <p><b>Journée 3 :</b> Animer des situations existantes / Présenter ses projets de développement et de création d'univers / Maîtriser les connaissances sur les réseaux d'aide et être capable de synthétiser les caractéristiques 3/5 ans.</p> <p><b>Journée 4 :</b> Aller plus loin dans les connaissances de l'activité adaptée au public parent/enfant en étant capable de proposer et argumenter des moments d'animation et de partage / Maîtriser et animer l'univers d'Handy</p> <p><b>Journée 5 :</b> Présenter son projet de développement / Animer une séance en autonomie à travers l'univers d'Handy.</p>
<b>EVALUATION</b>	Tests préalables à la mise en situation pédagogique : Entretien / Mise en situation d'animation pour les stagiaires non titulaires de l'Animateur de Handball (possibilité de validation d'expérience)
<b>CERTIFICATION / CARTE</b>	Qualification « Animateur Baby Hand » délivrée par le Service Territorial de Formation.
<b>RESPONSABLE</b>	<b>Hervé VIGOR</b> - CTS Coordonnateur ETR Responsable pédagogique Coordonnateur et Formateur (qualifications FFHB)
<b>DUREE MODALITES D'ORGANISATION</b>	<p><b>Le parcours de cette formation doit être réalisé dans l'ordre suivant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>Journée 1 DECOUVRIR</b> La date de retour du <b>QUESTIONNAIRE D'ENTREE EN FORMATION</b> sera convenue avec les stagiaires lors de cette J1.</li> <li>⇒ <b>Journée 2 EXPERIMENTER</b></li> <li>⇒ <b>Journée 3 APPROFONDIR</b></li> <li>⇒ <b>Journée 4 S'APPROPRIER</b></li> <li>⇒ <b>Journée 5 MAITRISER</b></li> </ul>

<b>QUALIFICATION FEDERALE</b>	<i>... Animateur Baby Hand</i>
<b>DATES / LIEUX</b>	<p>⇒ <b>Journée 1</b> : Le 20 octobre 2018 de 9h30 à 20h00 La date de retour du <b>QUESTIONNAIRE D'ENTREE EN FORMATION</b> sera convenue avec les stagiaires lors de cette J1.</p> <p>⇒ <b>Journée 2</b> : Le 21 octobre 2018 de 9h30 à 17h30</p> <p>⇒ <b>Journée 3</b> : Le samedi 8 décembre 2018 de 9h30 à 17h30</p> <p>⇒ <b>Journée 4 (sur le Normandie Avenir)</b> : Le 09 février 2019 de 9h30 à 17h30</p> <p>⇒ <b>Journée 5</b> : Le 06 avril 2019</p> <p><b>Sectorisation de la formation :</b> La localisation des sites se fera en fonction des inscrits et des clubs en mesure de répondre aux besoins des stages (collectifs supports et salles disponibles...)</p>
<b>TARIFS</b>	Financement à la charge du stagiaire ou de son employeur : <b>Bénévole : Prise en charge par la LNHB en 2018 2019</b> <b>Salarié : 250 euros (Remboursement OPCA)</b>
<b>EFFECTIFS</b>	Effectif retenu sur lettre de motivation & questionnaire d'entrée en formation.
<b>INSCRIPTION</b>	Date limite d'inscription : <b>01 octobre 2018</b>  Référence à rappeler sur le formulaire d'inscription <b>page 45</b> :  <p style="text-align: center;"><b>Animateur Baby Hand</b></p>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	<b>CTF Coordonnatrice du Service Territorial de Formation</b> <b>Sandra JEHANNE</b> 07.60.05.64.59 5900000.sjehanne@ffhandball.net

QUALIFICATION FEDERALE	<i>Animateur de handball (Formule weekend)</i>
<b>PUBLIC VISE</b>	Entraîneur qui souhaite progresser dans l'animation du handball
<b>PREREQUIS</b>	Etre licencié FFHB Avoir 18 ans à la date de certification Animer régulièrement une équipe en club (entraînement et managérat)
<b>OBJECTIF COMPETENCES VISEES</b>	Proposer des séances attractives favorisant l'adhésion du joueur. Conduire une équipe en compétition et la gérer administrativement au sein de l'association. Contribuer au développement de la pratique du handball par le plus grand nombre, en accueillant tous les publics. Contribuer au développement de la structure. Attendus de l'UC8 & UC9 du BPJEPS (capacité à préparer ; capacité à animer ; connaissance des fondamentaux individuels et collectifs)
<b>CONTENUS</b>	La création de l'association loi 1901 ; le fonctionnement du club ; les acteurs du sport en France ; administrer une équipe en compétition ; organiser une rencontre officielle ; politique fédérale de détection et parcours de l'excellence sportive. La logique interne du handball (objectif à atteindre offensivement et défensivement dans chaque phase, les règles de fonctionnement et savoir faire pour agir) ; l'activité adaptative du joueur à construire (formation initiale & transformation des modes de jeu) ; la conduite motrice du joueur ; conduire une situation puis une séance avec un public enfant, jeune adulte ; le Transfert d'apprentissage le projet de jeu.
<b>MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES</b>	Un questionnaire d'entrée en formation. Des apports théoriques sur 6 demi journées avec débats et échanges pour pouvoir effectuer les mises en situation Une mise en situation pédagogique lors d'un weekend Un apport pratique sur les règles élémentaires de l'arbitrage lors d'un Moment Technique « Arbitrage » Un parcours autonome de formation à distance (FOAD) de 40h ; La mise en place et l'analyse d'un projet de développement dans son club.
<b>EVALUATION</b>	Attester de sa présence sur l'ensemble du parcours de formation ; Retourner dans les délais, le dossier destiné à relater la mise en place et l'analyse d'un projet de développement dans son club.
<b>CERTIFICATION / CARTE</b>	Qualification Animateur de Handball délivrée par le Service Territorial de Formation
<b>RECYCLAGE</b>	Carte valable 3 ans
<b>RESPONSABLE</b>	<b>Hervé VIGOR</b> - CTS Coordonnateur ETR Responsable pédagogique Coordonnateur et Formateur (qualifications FFHB)
<b>DUREE MODALITES D'ORGANISATION</b>	<p><b>Le parcours de cette formation doit être réalisé dans l'ordre suivant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>Demi Journée 1</b> = Le Jeu - Le Joueur - L'Arbitre La date de retour du <b>QUESTIONNAIRE D'ENTREE EN FORMATION</b> sera convenue avec les stagiaires lors de cette DJ1.</li> <li>⇒ <b>Demi Journée 2</b> = Le Match et son environnement - La Vie Associative</li> <li>⇒ FOAD Préparation DJ6 Fiche Action</li> <li>⇒ <b>Moment Technique « Arbitrage »</b> (date convenue avec les stagiaires)</li> <li>⇒ <b>Demi Journée 4</b> = Le Handball - Les Praticants (Joueurs / Arbitres) Positionnement / Compétences Techniques</li> <li>⇒ <b>Demi Journée 5</b> = La Séance et son Animation</li> <li>⇒ <b>Moment Technique « Animation »</b> (date convenue avec les stagiaires)</li> <li>⇒ <b>Demi Journée 6</b> = Le Projet - La fiche action</li> <li>⇒ <b>Weekend</b> = Mises en situation pédagogique</li> </ul>



<b>QUALIFICATION FEDERALE</b>	<i>... Animateur de handball (Formule weekend)</i>
<b>DATES / LIEUX</b>	<p>⇒ <b>Demi Journée 1</b> = Le Jeu - Le Joueur - L'Arbitre , le 06/10/2018 de 9h à 12h La date de retour du <b>QUESTIONNAIRE D'ENTREE EN FORMATION</b> sera convenue avec les stagiaires lors de cette DJ1.</p> <p>⇒ <b>Demi Journée 2</b> = Le Match et son environnement - La Vie Associative, le 13/10/2018 de 9h à 12h</p> <p>⇒ FOAD Préparation DJ6 Fiche Action</p> <p>⇒ <b>Moment Technique « Arbitrage »</b> (date convenue avec les stagiaires)</p> <p>⇒ <b>Demi Journée 4</b> = Le Handball - Les Praticants (Joueurs / Arbitres) le 12/01/2019 de 9h à 12h Positionnement / Compétences Techniques</p> <p>⇒ <b>Demi Journée 5</b> = La Séance et son Animation, le 26/01/2019 de 9h à 12h</p> <p>⇒ <b>Moment Technique « Animation »</b> (date convenue avec les stagiaires)</p> <p>⇒ <b>Demi Journée 6</b> = Le Projet - La fiche action, le 02/03/2019 de 9h à 12h</p> <p>⇒ <b>Weekend</b> = Mises en situation pédagogique : Le 09/03/2019 Matin (10h–12h30) AM (14h-18h) Le 10/03/2019 Matin (9h-12h) AM (13h30-16h)</p> <p><b>En cas d'absence « JUSTIFIE » par le règlement du Service Territorial de Formation</b> sur une demi journée, un «rattrapage» sera proposé le 30 et 31/03/2019</p> <p><b>Sectorisation de la formation :</b> La localisation des sites se fera en fonction des inscrits et des clubs en mesure de répondre aux besoins des séquences (collectifs supports et salles disponibles...)</p>
<b>TARIFS</b>	<p>Financement à la charge du stagiaire ou de son employeur :</p> <p><b>350 € Bénévole</b></p> <p><b>1098 € Salarié (Remboursement OPCA)</b></p> <p><b>Restauration &amp; hébergement</b> L'organisation du weekend permet aux stagiaires d'être libérés le samedi soir. La restauration pour les deux repas du samedi et du dimanche midi sont à la charge du stagiaire ou du club ainsi que l'hébergement si besoin pour la nuit du samedi.</p>
<b>EFFECTIFS</b>	<p>32 places sur le territoire Normand Une commission d'examen des dossiers d'inscription établira la liste des 32 stagiaires retenus en Formule Weekend, en fonction des critères suivants :</p> <p>Favoriser la certification d'un Animateur de Handball dans chaque club. Favoriser l'accès aux clubs repérés en difficulté au niveau de la CMCD Favoriser l'accès aux personnes engagées sur un BPJEPS Favoriser les candidats en charge de collectifs Répondre à la motivation de ceux qui se sont exprimés par écrit Nb : En cas de désistement (s), la commission informera (la ou les) personne (s) en mesure de saisir les places vacantes.</p>
<b>INSCRIPTION</b>	<p>Date limite d'inscription : <b>24 septembre 2018.</b> Référence à rappeler sur le formulaire d'inscription et dossier de prise en charge <b>page 45 et 46 :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>AHB / WEEKEND</b></p>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	<p><b>CTF Coordinatrice du Service Territorial de Formation</b> <b>Sandra JEHANNE</b> 07.60.05.64.59 5900000.sjehanne@ffhandball.net</p>

<b>QUALIFICATION FEDERALE</b>	<i>Animateur de handball (Formule semaine)</i>
<b>PUBLIC VISE</b>	Entraîneur qui souhaite progresser dans l'animation du handball
<b>PREREQUIS</b>	Etre licencié FFHB Avoir 18 ans à la date de certification Animer régulièrement une équipe en club (entraînement et managérat)
<b>OBJECTIF COMPETENCES VISEES</b>	Proposer des séances attractives favorisant l'adhésion du joueur. Conduire une équipe en compétition et la gérer administrativement au sein de l'association. Contribuer au développement de la pratique du handball par le plus grand nombre, en accueillant tous les publics. Contribuer au développement de la structure. Attendus de l'UC8 & UC9 du BPJEPS (capacité à préparer ; capacité à animer ; connaissance des fondamentaux individuels et collectifs)
<b>CONTENUS</b>	La création de l'association loi 1901 ; le fonctionnement du club ; les acteurs du sport en France ; administrer une équipe en compétition ; organiser une rencontre officielle ; politique fédérale de détection et parcours de l'excellence sportive La logique interne du handball (objectif à atteindre offensivement et défensivement dans chaque phase, les règles de fonctionnement et savoir faire pour agir); l'activité adaptative du joueur à construire (formation initiale & transformation des modes de jeu) ; la conduite motrice du joueur ; conduire une situation puis une séance avec un public enfant, jeune ou adulte ; le Transfert d'apprentissage le projet de jeu.
<b>MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES</b>	Regroupement sur 4 Stages dans l'année
<b>EVALUATION</b>	Attester de sa présence sur l'ensemble du parcours de formation. Retourner dans les délais, le dossier destiné à relater la mise en place et l'analyse d'un projet de développement dans son club.
<b>CERTIFICATION / CARTE</b>	Carte fédérale délivrée par le Service Territorial de Formation
<b>RECYCLAGE</b>	Carte valable 3 ans
<b>RESPONSABLE</b>	<b>Sandra JEHANNE</b> : 07.60.05.64.59 / 5900000.sjehanne@ffhandball.net
<b>DUREE MODALITES D'ORGANISATION</b>	<b>Le parcours de cette formation doit être réalisé dans l'ordre suivant :</b>  <b>Stage 1 / Stage 2 / Stage 3 / Stage 4</b>  Projet de développement de structure à rendre pour le 15 avril 2019  <b>Formation Organisée A Distance (Volume de 20h à réaliser)</b>

<b>QUALIFICATION FEDERALE</b>	<i>... Animateur de handball (Formule semaine)</i>
<b>DATES / LIEUX</b>	<p>⇒ <b>Stage 1</b> : du 04 au 06/12/2018</p> <p>⇒ <b>Stage 2</b> : du 04 au 06/01</p> <p>⇒ <b>Stage 3</b> : du 09 au 12/02/2019 sur le Normandie Avenir</p> <p>⇒ <b>Stage 4</b> : du 15 au 17/04/2019</p> <p>⇒ Projet de développement de structure <b>à rendre pour le 15 avril 2019</b></p> <p>⇒ <b>Formation Organisée A Distance (Volume de 20h à réaliser)</b></p> <p><b>Sectorisation de la formation :</b> La localisation des sites se fera en fonction des inscrits et des clubs en mesure de répondre aux besoins des séquences (collectifs supports et salles disponibles...)</p>
<b>TARIFS</b>	<p>Financement à la charge du stagiaire ou de son employeur :</p> <p><b>350 € Bénévole</b> <b>1098 € Salarié (Remboursement OPCA)</b></p> <p><b>Restauration &amp; hébergement</b> La restauration et l'hébergement sont obligatoire sur le site du stage. Ces frais supplémentaires seront facturés au stagiaire ou au club après chaque module au coût réel.</p>
<b>EFFECTIFS</b>	<p>12 places (AHB + ER) sur le territoire Normand</p>
<b>INSCRIPTION</b>	<p>Une commission d'examen des dossiers d'inscription établira la liste des 12 stagiaires retenus en Formule Semaine, en fonction des critères suivants :</p> <p>Favoriser la certification d'un Animateur de Handball dans chaque club. Favoriser l'accès aux clubs repérés en difficulté au niveau de la CMCD Favoriser l'accès aux personnes engagées sur un BPJEPS Favoriser les candidats en charge de collectifs Répondre à la motivation de ceux qui se sont exprimés par écrit</p> <p>Nb : En cas de désistement (s), la commission informera (la ou les) personne (s) en mesure de saisir les places vacantes.</p> <p>Date limite d'inscription : <b>le 15 novembre 2018.</b></p> <p>Référence à rappeler sur le formulaire d'inscription et dossier de prise en charge <b>page 45 et 46 :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>AHB / SEMAINE</b></p>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	<p><b>CTF Coordonnatrice du Service Territorial de Formation</b> <b>Sandra JEHANNE</b> 07.60.05.64.59 5900000.sjehanne@ffhandball.net</p>

<b>QUALIFICATION FEDERALE</b>	<b>Animateur Ecole d'Arbitrage</b>
<b>PUBLIC VISE</b>	<b>Licencié susceptible :</b> D'animer des séquences pédagogiques en direction des arbitres débutants au sein du club (Ecole d'Arbitrage JAJ /JA) et organiser des animations, manifestations ou regroupements avec l'ensemble des acteurs du club. De valoriser l'arbitrage en s'impliquant dans l'accueil et la fidélisation des arbitres D'encadrer en compétition jusqu'au premier niveau départemental
<b>PREREQUIS</b>	Etre âgé de 18 ans
<b>OBJECTIF COMPETENCES VISEES</b>	Préparer et organiser son action d'animation dans le cadre du club en faisant référence aux contenus fédéraux Motiver et fidéliser les personnes intéressées au sein du club Mettre en œuvre et animer des séquences d'arbitrage adaptées aux différents publics Conseiller, évaluer, orienter les arbitres dans leur continuum de formation Mobiliser et développer ses connaissances handball dans le champ de l'arbitrage
<b>CONTENUS</b>	<b>Comment ? :</b> Contribuer à la vie associative et faire vivre le projet Ecole d'Arbitrage / Utiliser les outils fédéraux Situer son action dans le cadre juridique et réglementaire de l'activité / Favoriser l'accès à l'arbitrage Accueillir et entretenir une vie de groupe /Animer des séquences adaptées aux tranches d'âge, choisi dans les documents Mesurer les évolutions avec une grille de référence simple / Prendre en compte les caractéristiques du jeu pour aider les arbitres dans leur activité Connaître les modalités d'organisation de rencontres de HB / Utiliser les outils multimédia
<b>EVALUATION</b>	Attester de sa présence à l'ensemble du plan de formation déterminé par le positionnement initial Présenter un projet d'école d'arbitrage Présenter un bilan de son action d'école d'arbitrage
<b>CERTIFICATION / CARTE</b>	Obtention de la qualification « Animateur Ecole Arbitrage » délivré par le Service Territorial de Formation
<b>RECYCLAGE</b>	<b>Participation en 2022 / 2023 :</b> A une circonstance de formation, de suivi, de stage proposée par l'ETR
<b>RESPONSABLE</b>	<b>Hervé VIGOR</b> - CTS Coordonnateur ETR Responsable pédagogique Coordonnateur et Formateur (qualifications FFHB)
<b>DUREE MODALITES D'ORGANISATION</b>	<b>Le parcours de cette formation doit être réalisé dans l'ordre suivant :</b>  ⇒ <b>Demi Journée 1</b> = Le Jeu - Le Joueur - L'Arbitre <b>La date de retour du QUESTIONNAIRE D'ENTREE EN FORMATION</b> sera convenue avec les stagiaires lors de cette DJ1. ⇒ <b>Demi Journée 2</b> = Le Match et son environnement - La Vie Associative ⇒ <b>Moment Technique « Arbitrage »</b> (date convenue avec les stagiaires) ⇒ <b>Demi Journée 4</b> = Le Handball - Les Praticants (Joueurs / Arbitres) ⇒ <b>Demi Journée 5</b> = La Séance et son Animation ⇒ <b>Moment Technique « Animation »</b> (date convenue avec les stagiaires) ⇒ <b>Tutorat FOAD</b> Ecole Arbitrage

**QUALIFICATION  
FEDERALE**

## ... *Animateur* Ecole d'Arbitrage

<p><b>DATES / LIEUX</b></p>	<p>⇒ <b>Demi Journée 1</b> = Le Jeu - Le Joueur - L'Arbitre, le 06/10/2018 La date de retour du <b>QUESTIONNAIRE D'ENTREE EN FORMATION</b> sera convenue avec les stagiaires lors de cette DJ1</p> <p>⇒ <b>Demi Journée 2</b> = Le Match et son environnement - La Vie Associative, le 13/10/2018</p> <p>⇒ Moment Technique Arbitrage (date convenue avec les stagiaires)</p> <p>⇒ <b>Demi Journée 4</b> = Le Handball - Les Praticants (Joueurs / Arbitres), le 12/01/2019</p> <p>⇒ <b>Demi Journée 5</b> = La Séance et son Animation</p> <p>⇒ Moment Technique Animation (date convenue avec les stagiaires)</p> <p>⇒ <b>Tutorat FOAD</b> Ecole Arbitrage (date convenue avec les stagiaires)</p> <p><b>En cas d'absence « JUSTIFIE »</b> <b>par le règlement du Service Territorial de Formation</b> sur une demi journée <b>Un «rattrapage»</b> sera proposé le 30 et 31/03/2019</p> <p><b>Sectorisation de la formation :</b></p> <p>La localisation des sites se fera en fonction des inscrits et des clubs en mesure de répondre aux besoins des stages (collectifs supports et salles disponibles...)</p>
<p><b>TARIFS</b></p>	<p><b>Prise en charge LNHB</b></p>
<p><b>EFFECTIFS</b></p>	<p>Effectif retenu sur retour du QUESTIONNAIRE D'ENTREE EN FORMATION après la DJ1</p>
<p><b>INSCRIPTION</b></p>	<p>Date limite d'inscription : <b>24 septembre 2018.</b></p> <p>Référence à rappeler sur le formulaire d'inscription <b>page 45 :</b></p> <p style="text-align: right;"><b>AHB / Ecole Arbitrage</b></p>
<p><b>RENSEIGNEMENTS</b></p>	<p><b>CTF Coordonnatrice du Service Territorial de Formation</b> <b>Sandra JEHANNE</b> 07.60.05.64.59 5900000.sjehanne@ffhandball.net</p>

<b>QUALIFICATION FEDERALE</b>	<b>Entraîneur Région (Formule classique)</b>
<b>PUBLIC VISE</b>	Animateur de Handball en charge d'un groupe d'entraînement
<b>PREREQUIS</b>	Avoir 18 ans et être licencié Etre en charge d'un collectif (entraînement et managéral) Etre en possession d'une qualification Animateur de Handball en cours de validité.
<b>OBJECTIF COMPETENCES VISEES</b>	<b>Connaissances techniques :</b> Les principes fondamentaux du jeu en attaque et en défense La dialectique attaque-défense Les ressources du joueur / le jeu au poste / le gardien de but <b>Connaissances pédagogiques :</b> Méthodologie de construction de séance et les différentes situations Les composantes de la transformation du joueur Les modes de transmission pédagogiques La relation entraîneur/entraîné Méthodologie de l'observation
<b>MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES</b>	4 modules sur l'année
<b>EVALUATION MODALITES D'ORGANISATION</b>	Participer aux 4 modules de formation. Suivre son parcours de formation en FOAD (20h00) Répondre aux attentes des formateurs sur la notion d'investissement Faire parvenir les documents demandés pour son évaluation Etre suivi en club entre septembre et décembre 2018 Rendre le dossier de « planification » lors du suivi en club Répondre aux attendus et au niveau d'exigence de la formation
<b>CERTIFICATION / CARTE</b>	Carte délivrée par le Service Territorial de Formation
<b>RECYCLAGE</b>	Carte valable 5 ans
<b>RESPONSABLE</b>	<b>Sandra JEHANNE</b> : 07.60.05.64.59 / 5900000.sjehanne@ffhandball.net
<b>DUREE</b>	120 heures

<b>QUALIFICATION FEDERALE</b>	<b>... Entraîneur Région (Formule classique)</b>
<b>DATES / LIEU</b>	<p>⇒ <b>Module 1</b> : 15 &amp; 16/12/2018</p> <p>⇒ <b>Module 2</b> : 05 &amp; 06/01/2019</p> <p>⇒ <b>Module 3</b> : du 09 au 12/02/2019 sur le Normandie Avenir</p> <p>⇒ <b>Module 4</b> : 25 &amp; 26/05/2019</p> <p>⇒ <b>Rendre le dossier de planification le 25/05/2019</b></p> <p><b>Sectorisation de la formation</b> La localisation des sites se fera en fonction des inscrits et des clubs en mesure de répondre aux besoins des stages (collectifs supports et salles disponibles...)</p>
<b>TARIFS</b>	<p>Financement à la charge du stagiaire ou de son employeur :  <b>450 euros Bénévole</b>  <b>1098 euros Salariés (remboursement OPCA)</b></p> <p><b>Restauration &amp; hébergement</b> La restauration et l'hébergement sont obligatoire sur le site du stage. Ces frais supplémentaires seront facturés au club après chaque module.</p>
<b>EFFECTIFS</b>	<p>12 places sur le territoire Normand</p>
<b>INSCRIPTION</b>	<p>Date limite d'inscription : <b>le 15 novembre 2018.</b>  Référence à rappeler  sur le formulaire d'inscription et dossier de prise en charge <b>page 45 et 46</b> :</p> <p style="text-align: center;"><b>ENT REG / CLASSIQUE</b></p> <p>Une commission d'examen des dossiers d'inscription établira la liste des 12 stagiaires retenus en Formule Classique, en fonction des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la certification d'un Entraîneur Régional dans chaque club.</li> <li>- Favoriser l'accès aux clubs repérés en difficulté au niveau de la CMCD</li> <li>- Favoriser l'accès aux personnes engagées sur un BPJEPS</li> <li>- Favoriser les candidats en charge de collectifs</li> </ul> <p>⇒ Répondre à la motivation de ceux qui se sont exprimés par écrit</p> <p>Nb : En cas de désistement (s), la commission informera (la ou les) personne (s) en mesure de saisir les places vacantes.</p>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	<p><b>CTF Coordonnatrice du Service Territorial de Formation</b>  <b>Sandra JEHANNE</b> 07.60.05.64.59  5900000.sjehanne@ffhandball.net</p>

<b>QUALIFICATION FEDERALE</b>	<b>Entraîneur Région (Formule semaine)</b>
<b>PUBLIC VISE</b>	animateur de Handball en charge d'un groupe d'entraînement
<b>PREREQUIS</b>	Avoir 18 ans et être licencié Etre en charge d'un collectif (entraînement et managéral) Etre en possession d'une qualification animateur de Handball en cours de validité.
<b>OBJECTIF COMPETENCES VISEES</b>	<b>Connaissances techniques :</b> Les principes fondamentaux du jeu en attaque et en défense La dialectique attaque-défense Les ressources du joueur / le jeu au poste / le gardien de but <b>Connaissances pédagogiques :</b> Méthodologie de construction de séance et les différentes situations Les composantes de la transformation du joueur Les modes de transmission pédagogiques La relation entraîneur/entraîné Méthodologie de l'observation
<b>MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES</b>	4 stages dont 4 jours au Normandie Avenir et un parcours de formation à distance FOAD
<b>EVALUATION MODALITES D'ORGANISATION</b>	Participer aux 4 stages dans la saison Réalisation de son parcours de formation organisé à distance (FOAD 20h00) Rendre les documents demandés Rendre le dossier de « planification » pour le 15 avril 2019 Répondre aux attentes des formateurs sur la notion d'investissement Répondre aux attendus et au niveau d'exigence de la formation
<b>CERTIFICATION / CARTE</b>	Carte délivrée par le Service Territorial de Formation
<b>RECYCLAGE</b>	Carte valable 5 ans
<b>RESPONSABLE</b>	<b>Sandra JEHANNE</b> : 07.60.05.64.59 / 5900000.sjehanne@ffhandball.net
<b>DUREE</b>	120 heures



<b>QUALIFICATION FEDERALE</b>	<b>... Entraîneur Région (Formule semaine)</b>
<b>DATES / LIEUX</b>	<p>⇒ <b>Stage 1</b> : du 04 au 06/12/2018</p> <p>⇒ <b>Stage 2</b> : du 04 au 06/01</p> <p>⇒ <b>Stage 3</b> : du 09 au 12/02/2019 sur le Normandie Avenir</p> <p>⇒ <b>Stage 4</b> : du 15 au 17/04/2019</p> <p>⇒ <b>Projet de développement de structure à rendre pour le 15 avril 2019</b></p> <p><b>Sectorisation de la formation</b>            La localisation des sites se fera en fonction des inscrits et des clubs en mesure de répondre aux besoins des stages (collectifs supports et salles disponibles...)</p>
<b>TARIFS</b>	<p>Financement à la charge du stagiaire ou de son employeur :</p> <p><b>450 euros Bénévole</b>  <b>1098 euros Salariés (remboursement OPCA)</b></p> <p><b>Hébergement &amp; Restauration</b>            La restauration et l'hébergement sont obligatoire sur le site du stage.            Ces frais supplémentaires seront facturés au club après chaque module au coût réel.</p>
<b>EFFECTIFS</b>	<p>12 places (AHB + ER) sur le territoire Normand en formule semaine</p>
<b>INSCRIPTION</b>	<p><b>Date limite d'inscription : le 15 novembre 2018.</b></p> <p>Référence à rappeler sur le formulaire d'inscription et dossier de prise en charge <b>page 45 et 46</b> :</p> <p style="text-align: center;"><b>ENT REG / SEMAINE</b></p> <p>Une commission d'examen des dossiers d'inscription établira la liste des 12 stagiaires retenus en Formule Semaine, en fonction des critères suivants :</p> <p>Favoriser la certification d'un Entraîneur Régional dans chaque club.            Favoriser l'accès aux clubs repérés en difficulté au niveau de la CMCD            Favoriser l'accès aux personnes engagées sur un BPJEPS            Favoriser les candidats en charge de collectifs            Répondre à la motivation de ceux qui se sont exprimés par écrit</p> <p>Nb : En cas de désistement (s), la commission informera (la ou les) personne (s) en mesure de saisir les places vacantes.</p>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	<p><b>CTF Coordinatrice du Service Territorial de Formation</b>  <b>Sandra JEHANNE</b> 07.60.05.64.59            5900000.sjehanne@ffhandball.net</p>

<b>QUALIFICATION FEDERALE</b>	<i>Juge Superviseur Territorial</i>
<b>PUBLIC VISE</b>	Juges Arbitres, Entraîneurs et Dirigeants souhaitant devenir Juge Superviseur Territorial
<b>PREREQUIS</b>	Etre licencié FFHB et avoir plus de 18 ans
<b>OBJECTIF VISE</b>	Après avoir évalué le niveau de performance, de Juges Arbitres Jeunes et Juges Territoriaux, motiver, Conseiller et participer aux actions de formation pour les faire progresser.
<b>DATES</b>	<i>Lancement de cette formation prochainement...</i>

<b>QUALIFICATION FEDERALE</b>	<i>Renouvellement de la qualification</i> <b>Animateur de handball</b>
<b>PUBLIC VISE</b>	Entraîneur titulaire de la qualification Animateur de handball
<b>PREREQUIS</b>	Avoir une qualification Animateur de Handball <b>obligatoirement en cours de validité au moment du stage</b>
<b>OBJECTIF VISE</b>	Renouvellement de la qualification Animateur de handball pour 3 ans
<b>MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES</b>	2 Options de recyclage sont proposées ⇒ <b>Option 1</b> : 2 jours sur le Normandie Avenir ⇒ <b>Option 2</b> : 1 weekend spécifique
<b>EVALUATION</b>	Faire valider sa présence par le STF sur l'une des 2 options
<b>CERTIFICATION / CARTE</b>	Attestation délivrée par le Service Territorial de Formation
<b>RESPONSABLE</b>	<b>Hervé VIGOR</b> - CTS Coordonnateur ETR Responsable pédagogique Coordonnateur et Formateur (qualifications FFHB)
<b>DUREE</b>	20 heures
<b>DATES</b>	⇒ <b>Option 1 : Recyclage sur le Normandie Avenir</b> le 09 & 10 février 2019 ⇒ <b>Option 2 : Weekend Spécifique RECYCLAGE</b> le 13 & 14 avril 2019
<b>TARIF</b>	Financement à la charge du stagiaire ou de son club : <b>90 euros</b>  <b>Restauration &amp; hébergement :</b> <b>Pour les deux jours sur le Normandie Avenir (Option 1)</b> , un coût forfaitaire couvre la restauration et un <b>hébergement obligatoire</b> sur le site du fait d'une disponibilité attendue des stagiaires en soirée. En revanche, l'organisation du weekend <b>spécifique RECYCLAGE (Option 2)</b> permet aux stagiaires d'être libérés le samedi soir. La restauration pour les deux repas du samedi et du dimanche midi sont à la charge du stagiaire ou du club ainsi que l'hébergement si besoin pour la nuit du samedi.
<b>EFFECTIFS</b>	Illimité.
<b>INSCRIPTION</b>	Date limite d'inscription : <b>le 15 novembre 2018.</b> Référence à rappeler sur le Formulaire d'Inscription et dossier de prise en charge <b>page 45 et 46 :</b>  <b>RECY / AHB</b>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	<b>CTF Coordonnatrice du Service Territorial de Formation</b> <b>Sandra JEHANNE</b> 07.60.05.64.59 5900000.sjehanne@ffhandball.net

<b>QUALIFICATION FEDERALE</b>	<i>Renouvellement de la qualification</i> <b>Entraîneur Région</b>
<b>PUBLIC VISE</b>	Entraîneur titulaire de la qualification Entraîneur Régional
<b>PREREQUIS</b>	Avoir une qualification Entraîneur Régional <b>en cours de validité au moment du stage</b>
<b>OBJECTIF VISE</b>	Renouvellement de la qualification Entraîneur Régional pour 5 ans
<b>MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES</b>	2 Options de recyclage sont proposées ⇒ <b>Option 1</b> : 2 jours sur le Normandie Avenir ⇒ <b>Option 2</b> : 1 weekend spécifique
<b>EVALUATION</b>	Faire valider sa présence par le STF sur l'une des 2 options
<b>CERTIFICATION / CARTE</b>	Attestation délivrée par le Service Territorial de Formation
<b>RESPONSABLE</b>	<b>Sandra JEHANNE</b> : 07.60.05.64.59 / 5900000.sjehanne@ffhandball.net
<b>DUREE</b>	20 heures
<b>DATES / LIEUX</b>	⇒ <b>Option 1 : Recyclage sur le Normandie Avenir</b> le 09 & 10/02/2019 ⇒ <b>Option 2 : Weekend Spécifique RECYCLAGE</b> le 13 & 14/04/2019
<b>TARIFS</b>	Financement à la charge du stagiaire ou de son club : <b>137 euros</b>  <b>Restauration &amp; hébergement :</b> <b>Pour les deux jours sur le Normandie Avenir (Option 1)</b> , un coût forfaitaire couvre la restauration et un <b>hébergement obligatoire</b> sur le site du fait d'une disponibilité attendue des stagiaires en soirée. En revanche, l'organisation du weekend <b>spécifique RECYCLAGE (Option 2)</b> permet aux stagiaires d'être libérés le samedi soir. La restauration pour les deux repas du samedi et du dimanche midi sont à la
<b>EFFECTIFS</b>	Illimité.
<b>INSCRIPTION</b>	Date limite d'inscription : <b>le 15 novembre 2018</b> Référence à rappeler sur le formulaire d'inscription et dossier de prise en charge <b>page 45 et 46</b> :  <b>RECY / ER</b>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	<b>CTF Coordonnatrice du Service Territorial de Formation</b> <b>Sandra JEHANNE</b> 07.60.05.64.59 5900000.sjehanne@ffhandball.net

## Le FORMULAIRE d'inscription en formation

/ /20

(Les dossiers incomplets seront retournés !)

/ /20

Date de dépôt

Date de réception Ligue

**Cochez la référence de la formation demandée**

 AC EQUIPE & JAJ

 AHB / WEEKEND

 ENT REG / CLASSIQUE

 AHB / SEMAINE

 ENT REG / SEMAINE

 RECY AHB Option 1

 RECY ER Option 1

 RECY AHB Option 2

 RECY ER Option 2

 Animateur Baby Hand

 AHB / Ecole Arbitrage

**Cochez votre comité**

 Manche

 Calvados

 Orne

 Eure

 Seine-Maritime

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE

.....

CODE POSTAL ..... VILLE.....

DATE DE NAISSANCE ..... / ..... / ..... PROFESSION .....

TELEPHONE ..... PORTABLE .....

Attention : E-MAIL Obligatoire pour recevoir le formulaire de positionnement et les convocations

@

CLUB ..... EQUIPE ENTRAINEE .....

NIVEAU .....

**Qualifications fédérales obtenues**

Autre diplôme obtenu ..... Année .....

Autre diplôme obtenu ..... Année .....

**JOINDRE AU DOSSIER**

- 2 photos (avec votre nom et prénom inscrit derrière)

- 1 enveloppe libellée et affranchie à votre adresse

- Photocopie de la licence FFHB en cours de validité

- Photocopie de la carte d'entraîneur de niveau immédiatement inférieur à la qualification demandée

- Chèque couvrant les droits de la formation demandée à l'ordre de la Ligue de Normandie de Handball ou Demande de prise en charge par le club si vous ne réglez pas vous-même le coût de la formation

- 2 séances avec une lettre de motivation pour les formations Animateur de Handball & Entraîneur Région

**ATTENTION : Les frais supplémentaires en cas de restauration ou d'hébergement seront facturés au club en plus du coût de la formation au coût réel.**

En tant que Président du club et stagiaire, nous reconnaissons avoir pris connaissance du Règlement du Service Territorial de Formation dans le Guide Normand des formations 2017/2018 et nous engageons par notre signature à le respecter.

Nom et Prénom du Président .....

Nom et Prénom du Stagiaire .....

Signature du Président

Signature du Stagiaire

**AVIS DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES DOSSIERS**

 INSCRIPTION *retenue*
 INSCRIPTION *en liste d'attente*
 INSCRIPTION *non retenue*

## Le DOSSIER de prise en charge par le club

Cochez la référence de la formation demandée

**AC EQUIPE & JAJ**

*Ne pas retourner ce formulaire !*

**AHB / WEEKEND**

**AHB / SEMAINE**

**RECY AHB Option 1**

**RECY AHB Option 2**

**ENT REG / CLASSIQUE**

**ENT REG / SEMAINE**

**RECY ER Option 1**

**RECY ER Option 2**

**Animateur Baby Hand**

*Ne pas retourner ce formulaire  
pour les bénévoles !*

**AHB / Ecole Arbitrage**

*Prise en charge LNHB  
Ne pas retourner ce formulaire !*

Cochez votre comité

Manche

Calvados

Orne

Eure

Seine Maritime

Coût de la formation demandée ..... euros

Nom du stagiaire ..... Prénom du stagiaire .....  
(en lettre majuscule)

### PRISE EN CHARGE PAR LE CLUB

(en lettre majuscule)

Nom du club .....

Nom du président.....

Le dit club s'engage à réception de la facture, à régler les frais du stagiaire par chèque dans le délais de 30 jours

Nom du stagiaire ..... Prénom .....

Téléphone du président du club .....

*Signature du Président pour accord*

**Cachet du club**

# Le CALENDRIER PREVISIONNEL des formations 2018/2019

Weekends Formation	Zone B	Accompagnateur		Animateur					Entraîneur Régional			BPJEPS	
		Ecole Arbitrage	Equipe	Baby Hand	Ecole Arbitrage	Handball Weekend	Handball Semaine	Recyclage	Classique	Semaine	Recyclage		
SEPTEMBRE	01 au 02/09												
	08 au 09/09												
	15 au 16/09												
	22 au 23/09		Dossier Inscription	Dossier Inscription		Dossier Inscription	Dossier Inscription						
	29 au 30/09				Dossier Inscription								
OCTOBRE	06 au 07/10		DJ1	DJ1		DJ1	DJ1						
	13 au 14/10		DJ2	DJ2		DJ2	DJ2						
	20 au 21/10	B	DJ3	DJ3	J1 J2								
	27 au 28/10	B											
NOVEMBRE	03 au 04/11	B											
	10 au 11/11												
	17 au 18/11							Retour du Dossier d'Inscription avant le 15 novembre					
	24 au 25/11												
DECEMBRE	01 au 02/12							ST1(*)				ST1(*)	
	08 au 09/12				J3								
	15 au 16/12									Module 1			
	22 au 23/12	B											
	29 au 30/12	B											
JANVIER	05 au 06/01	B						ST2(*)		Module 2		ST2(*)	
	12 au 13/01					DJ4	DJ4						
	19 au 20/01												
	26 au 27/01					DJ5	DJ5						
FEVRIER	02 au 03/02												
	09 au 10/02	B			J4			ST3(*)	Option 1(**)	Module 3		ST3(*)	Option 1(**)
	16 au 17/02	B											
	23 au 24/02	B											
MARS	02 AU 03/03						DJ6						
	09 au 10/03						WEP						
	16 au 17/03												
	23 au 24/03												
	30 au 31/03		Rattrapage	Rattrapage		Rattrapage	Rattrapage						
AVRIL	06 au 07/04	B			J5								
	13 au 14/04	B						ST4(*) +Dossier	Option 2			ST4(*) +Dossier	Option 2
	20 au 21/04	B											
	27 au 28/04												
MAI	04 au 05/05												
	11 au 12/05												
	18 au 19/05												
	25 au 26/05									Module 4			
JUN	01 au 02/06												
	08 au 09/06												
	15 au 16/06												
	22 au 23/06												
	29 au 30/06												
(*) Formule semaine		Stage 1 : du 04 au 06/12		Stage 2 : du vendredi 04 au dimanche 06/01			Stage 3 : du 09 au 12/02			Stage 4 : du 15 au 17/04			
(**) Normandie Avenir		Option 1 : 2 jours pour Recyclage AHB & ER du 09 au 10/02					Option 2 : Weekend Spécifique Recyclage le 13 & 14/04/2019						

Du 21 septembre 2018 au 2 juillet 2019